

PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2024 - 19H

<u>Présents</u>: ALASLUQUETAS Philippe, ALIOUI Jean-Charles, CHAIX-CAFFIN-MOKHTARI Pascale, CRABIER Richard, CRABIER Sylvie, DELONCA Albert, FERRIÉ Jean-Louis, HURTEBIZE Philippe, LAFAGE Fanny, MAROT Jean-Marie, QUATREPOINT Marion

Secrétaire de séance :

La séance est ouverte et Pascale CHAIX-CAFFIN-MOKHTARI est consacrée secrétaire.

Ordre du jour :

- Délibération budget primitif 2024
- Délibération compte administratif principal
- Délibération affectation des résultats
- Délibération approbation du compte de gestion 2023
- Délibération vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- Délibération demande de subvention pour voyage scolaire école primaire Simone Veil de Latour-de-France
- Délibération demande de subvention pour l'amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Agly
- Délibération participation SCIC Domaine La Vallée Secrète (Trémoine Rasiguères)
- Délibération validation du devis estimatif pour rénovation énergétique de la mairie
- Délibération validation des devis estimatifs de TP 66 pour travaux de voirie
- Discussion stèle du souvenir
- Discussion poteaux PNR
- Discussion pièges chenilles processionnaires
- Discussion place des chênes

Délibérations:

Délibération : budget primitif 2024

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024 qui se définit comme suit :

- . 2 136 898,19 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement (équilibrées).
- 1 779 158,16 € pour les dépenses et recettes d'investissement (équilibrées).
 Votée à l'unanimité des présents.

Délibération : compte administratif principal

Le compte administratif principal se présente comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	348 319,22	483 584,29	47 543,08		395 862,30	483 584,29
TOTAUX	348 319,22	483 584,29	47 543,08		395 862,30	483 584,29
Résultats de clôture		135 265,07	47 543,08			87 721,99
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	348 319,22	483 584,29	47 543,08		395 862,30	483 584,29
Résultats définitifs		135 265,07	47 543,08			87 721,99

Votée à l'unanimité des présents.

• Délibération : affectation des résultats

AFFECTATION DES RESULTATS

1 691 517.23 €

C/1068

virement à la section investissement

0,00€

C/002

affectation excédent reporté fonctionnement

1691517.23€

Votée à l'unanimité des présents.

Délibération : approbation du compte de gestion 2023

Le conseil municipal délibère sur l'approbation du compte de gestion 2023, établi par le Trésorier municipal de la SGC de St Estève. Votée à l'unanimité des présents.

Délibération : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux en vigueur en 2023 :

. Taxe foncière bâti :

15.98 %+ 20,10 % (part départementale)

Soit 36,08 %

. Taxe foncière non bâti :

53.39 %

. Taxe d'habitation :

10.70 %

Le Conseil Municipal délibère sur le maintien de ces taux pour 2024.

Votée à l'unanimité des présents.

• Délibération : demande de subvention pour voyage scolaire école primaire Simone Veil de Latour-de-France

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier émanant de l'école primaire Simone Veil de Latour-de-France demandant une subvention destinée à l'organisation d'une classe verte sur thème « cirque et nature » pour les classes de CE2, CM1 et CM2.

Le Conseil municipal délibère sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 € à l'école. Votée à l'unanimité des présents.

• Délibération : demande de subvention pour l'amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Agly

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande de subvention émanant de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Agly.

Le conseil municipal délibère sur l'octroi d'une subvention de 150 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Agly.

Votée à l'unanimité des présents.

Délibération : participation SCIC Domaine La Vallée Secrète (Trémoine Rasiguères)

L'intérêt et l'objet social de cette SCIC est de transmettre le patrimoine vinicole des anciens viticulteurs qui n'ont pas de repreneurs afin d'installer de jeunes agriculteurs, mais aussi de permettre la création d'emploi et la préservation du vignoble et du patrimoine.

L'adhésion à cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'effectue sous la forme de parts sociales, dont le montant unitaire est de 1000 €.

Le Conseil municipal délibère sur la prise de 2 parts sociales.

7 conseillers y sont favorables, 1 y est défavorable et 3 ne participent pas au vote.

Délibération : validation du devis estimatif pour rénovation énergétique de la mairie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis de l'entreprise ENERGIE R pour des travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment de la mairie. Le conseil municipal délibère sur la validation de ce devis d'un montant de 148 870 € HT. Votée à l'unanimité des présents.

• Délibération : validation des devis estimatifs de TP 66 pour travaux de voirie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis de l'entreprise TP 66 pour des travaux de voirie sur la Commune de Cassagnes :

- . rue des Corbières, d'un montant de 10 330 € HT,
- . rue du Canigou, d'un montant de 32 790 € HT,
- . rue du Castagne, d'un montant de 14 514 € HT,

Le Conseil municipal délibère sur la validation de ces devis d'un montant total de 57 634 € HT.

Votée à l'unanimité des présents.

Discussions:

Discussion : stèle du souvenir

Albert DELONCA propose que la mairie crée dans le cimetière une stèle du souvenir destinée aux habitants non enterrés à Cassagnes. Cette stèle pourrait mentionner « en souvenir de », puis le choix d'y faire apparaître une personne en particulier et le cout des petites plaques nominatives appartiendrait aux familles.

• Discussion: poteaux PNR

Des prix ont été négociées entre le PNR et les communes membres pour l'installation de poteaux, ces dernières devant prendre en charge financièrement leur installation. La commune de Cassagnes en a commandé après avoir déterminé les lieux d'installation.

Discussion : pièges chenilles processionnaires

Le Conseil municipal propose d'installer plus tôt l'an prochain des pièges contre les chenilles processionnaires sur la voirie communale.

Discussion : place des chênes

Le Conseil municipal propose de délimiter la place au niveau des rues.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée les jours, mois et an susdit à vingt heures et cinquante minutes.

Date du prochain Conseil: lundi 6 mai à 19 h.

